

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-349 du 17 décembre 1974

chargeant le Chef de Bataillon Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, de l'intérim du Capitaine André ATCHADE, Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pour compter du 16 décembre 1974.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 16 décembre 1974, le Chef de Bataillon Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du Capitaine André ATCHADE.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatioms : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 MAES-MICT 4 ministères 11 DGP-INSAE 4
DGAJL 2 SPD 2 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 JORD 1